

Hypo Cover T2 (Plus)

FIF_F_HYCO_T2_112014

+ INFO

Fiche info financière
Assurance-vie

Description du produit	<p>Hypo Cover T2 est une assurance décès couplée à un crédit hypothécaire. Elle se caractérise par un tarif extrêmement concurrentiel et une flexibilité exceptionnelle, tant au niveau du paiement des primes que de la couverture, ce qui vous permet de prévoir une couverture adaptée pour tout type de crédit hypothécaire.</p> <p>De plus, les formules DEUX-TÊTES et RELAX proposées avec Hypo Cover T2 sont deux concepts innovants.</p> <p>Des garanties complémentaires très complètes et financièrement très intéressantes peuvent être couplées à Hypo Cover T2 (voir fiche produit Garanties complémentaires).</p>
Groupe Cible	<p>Hypo Cover T2 s'adresse aux personnes physiques et morales qui doivent se prémunir contre les conséquences financières de leur décès et est toujours couplée à un crédit hypothécaire.</p> <p>Age de souscription: entre 18 et 65 ans. Age du terme: maximum 85 ans.</p>
Caractéristiques générales	<ul style="list-style-type: none">- Capital assuré: constant, baisse annuaire ou linéaire, ou schéma flexible. Capital assuré minimum (à l'origine): € 25.000- Tarif – commissions:<ul style="list-style-type: none">o Tarif très concurrentielo Forfait: € 25 (€ 75 pour primes uniques) par an (à augmenter de la commission forfaitaire)o Commission:<ul style="list-style-type: none">▪ entre 0% en 40% (par défaut:15%) de la prime sans forfait;▪ + commission forfaitaire entre € 0 en € 40 (par défaut: € 0) par an;▪ + commission de rappel

- Prime:
 - o Primes constantes, primes de risque ou prime unique;
 - o Durée du paiement de la prime: au choix;
 - o Fréquence: annuelle, semestrielle, trimestrielle ou mensuelle.

- Fiscalité:
 - o Epargne long terme (prime taxée)
 - o Habitation propre et unique (prime taxée)
 - o Epargne pension (prime non taxée)
 - o Engagement individuel (prime taxée) (*)
 - o Non fiscal (prime taxée)
 (*) uniquement pour chefs d'entreprise indépendants

- Acceptation médicale: jusqu'à 50 ans et € 250.000, questionnaire médical simplifié; autres cas: voir tableau des formalités médicales.

- Pas de valeur de rachat ou de réduction (si la durée du paiement de la prime est supérieure à la moitié de la durée de l'assurance).

Innovations

DEUX-TÊTES

La formule DEUX-TÊTES est la couverture idéale pour un couple qui contracte un crédit hypothécaire. C'est une assurance répartie sur 2 têtes et qui prévoit le remboursement du capital assuré directement après le premier décès. Si le capital assuré est égal au capital emprunté, le conjoint survivant, quel qu'il soit, ne doit plus supporter les charges financières du crédit hypothécaire.

Remarque: la formule DEUX-TÊTES ne peut s'appliquer qu'à un contrat non fiscal.

RELAX

La plupart des assurances à capital décroissant ont une durée de paiement de prime équivalente à 2/3 de la durée de l'assurance. La formule RELAX offre la possibilité unique de répartir la prime sur l'ensemble de la durée de l'assurance, ce qui permet évidemment de diminuer considérablement la prime. En outre, nous prévoyons un capital assuré minimum. Ainsi, la prime annuelle pour le client est non seulement moins élevée, mais en outre, il est encore mieux assuré.

Les formules DEUX-TÊTES et RELAX peuvent être combinées, ce qui permet une couverture parfaite à un tarif imbattable.

Remarque : RELAX n'est pas autorisé dans le régime fiscal « habitation propre et unique ».



Couverture provisoire

Si un dossier est introduit chez ZA via notre système électronique @ZAp, nous offrons une couverture immédiate en cas de décès accidentel pour le capital assuré à l'origine (avec un maximum absolu de € 500.000).

Pré-assurance gratuite

Dès que le client a signé un compromis, il est contraint à l'achat... et il a donc besoin d'une assurance décès. Il sait que l'acte sera passé endéans les 2 ou 3 mois mais il ne connaît pas la date exacte de la passation. Pas de problème! Vous pouvez déjà nous envoyer la proposition d'assurance et, après acceptation, nous rédigeons immédiatement une police prévoyant une pré-assurance gratuite jusqu'au 1er du mois M+3 (exemple concret: une proposition de contrat introduite le 15/02 implique une pré-assurance gratuite jusqu'au 01/05) à concurrence du montant initialement assuré (avec un maximum absolu de € 500.000). Votre client est ainsi assuré pendant la période qui sépare la signature du compromis et la passation de l'acte.

27/11/2014

Les versions les plus récentes des documents (Conditions Générales, la (des) Fiche(s) d'information Financière y compris la politique de conflits d'intérêts de ZA Assurances SA) sont disponibles sur le site www.za.be à la rubrique des documents légaux.

ZA Assurances SA a identifié des situations où, potentiellement, des conflits d'intérêt peuvent survenir dans le cadre de ses activités entre des intérêts d'un client, les intérêts de ZA Assurances SA (en ce compris ses dirigeants, employés, agents liés, etc.) ou les intérêts d'un autre client.

Un résumé de la politique de gestion des conflits d'intérêts de ZA Assurances SA est disponible sur le site www.za.be à la rubrique des documents légaux.

ZA Assurances | Jan Van Rijswijcklaan 162 | BE-2020 Antwerpen | tel. 03/825.00.63 | fax 03/825.08.64 | RPR Antwerpen 0441.970.996 | Fortis 220-0023500-62 S.A. agréée sous le code 1012 pour les branches 21, 22, 23

www.za.be
info@za.be

